ANNICK BILLON

«Grenelle des violences conjugales : la volonté plus que les moyens»

26/11/2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Annick BILLON reconnaît des motifs de satisfaction, comme la prise de conscience conjuguée de plusieurs ministères (santé, justice, droit des femmes...). Elle se réjouit également de la reprise de textes et d'amendements proposés par elle-même, la délégation aux droits des femmes et plusieurs sénateurs. « Il est tout de même regrettable, sinon paradoxal, que ces mêmes textes et amendements aient été refusés par le gouvernement lors de leur récente discussion dans l'hémicycle ». La sénatrice s'interroge sur le financement, partagé entre l'État et les collectivités, des centres d'hébergement prévus dans chaque région, « la charge supplémentaire induite par ce dispositif, sans concertation, risque d'être mal acceptée par les conseils régionaux et d'engendrer une inégalité territoriale ».

La sénatrice souhaite que ce Grenelle ne demeure pas une simple communication de plus.

« Des vies en dépendent. L'ensemble des mesures doit se concrétiser rapidement en actions avec l'octroi de crédits suffisants. Maintenir un budget pour une activité en croissance revient à réduire les moyens ». Par ailleurs, elle note que des mesures annoncées sont déjà existantes, « il ne tient qu'au Gouvernement d'imposer leur application expresse et effective ».

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC